

Acceptabilité locale de l'éolien

Le mauvais exemple :

ZDE Reignac (33)

- Absence de concertation de la population
- Zone à forte densité d'habitations
- Atteinte à la protection radar de sites sensibles (centrale nucléaire)
- Promiscuité incompatible avec des habitats naturels
- Faible potentiel éolien
- Dévaluation injuste des biens immobiliers



Association Vigi-éole
(loi 1901)
n°4 Le Grand Chemin
33860 Reignac
Vigieole@yahoo.fr
<http://www.vigieole.fr>

